

COMMUNIQUE DE PRESSE

28 septembre 2021

Catastrophe naturelle : inondation 2021

Les 27 et 28 juin 2021, la commune de Bellerive a connu des inondations liées à une crue du Sarmon. L'état de catastrophe naturelle vient d'être reconnu pour cette période par arrêté ministériel du 13 septembre 2021 publié au Journal Officiel du 28 septembre 2021.

Cette arrêté fait suite à la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle établie par la ville de Bellerive en juillet dernier et appuyée par les riverains inondés.



Les personnes touchées par ces catastrophes ont 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour déclarer auprès de leur compagnie d'assurance, les biens endommagés ou détruits, afin de bénéficier des indemnisations prévues par la Loi.

Consultez l'[extrait du journal officiel](#) sur le site legifrance.gouv.fr.